

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 3 mars 2020 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Maria Casares, Régis de Battista, Maria Pérez, Brigitte Studer et Omar Azzabi: «Pour un véritable accès aux prestations sociales sous conditions de ressources».

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 7 octobre 2020. La commission l'a traitée le 19 novembre 2020 et le 11 février 2021 sous la présidence de M. Didier Lyon, et le 25 août 2022 sous la présidence de M^{me} Dorothee Marthaler Ghidoni. Les notes de séance étaient prises par M^{me} Camelia Benelkaid, M. Nohlan Rosset et M^{me} Alicia Nguyen, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- l'accès aux prestations sociales est un droit;
- malgré la croissance économique, la pauvreté en Suisse, dans le canton de Genève et en ville de Genève a augmenté ces dernières années comme le montre la croissance du nombre de personnes au bénéfice de l'aide sociale;
- le Service social de la Ville, en complément du Canton, octroie des aides aux personnes et familles de condition modeste;
- le Service social de la Ville, au travers de quatre points info, permet un accompagnement des personnes qui rencontrent des difficultés dans leurs démarches administratives;
- malgré les dispositifs en place, les études portant sur le non-recours démontrent qu'une portion significative des ayants droit n'accèdent pas aux prestations sociales sous conditions de ressources;
- le non-recours aux prestations s'explique essentiellement par:
 - la multiplication des intervenants;
 - la complexité des demandes administratives;
 - l'absence de bagage permettant aux populations en situation de précarité de s'informer et de répondre aux exigences administratives;
 - le sentiment de stigmatisation des ayants droit;

- le rapport de la commission chargée de la révision de la loi sur l’insertion et l’aide sociale individuelle préconise:
 - le renforcement de la coordination entre les acteurs chargés de mettre en œuvre l’aide sociale;
 - la mutualisation des données pour que celles-ci soient accessibles aux acteurs impliqués dans l’accompagnement social;
 - la mise en place d’un dossier centralisé et partagé du bénéficiaire de prestations sociales au niveau cantonal;
- le Département cantonal de la cohésion sociale a la volonté de travailler sur un portail social de proximité avec les communes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter dans les meilleurs délais un plan d’action visant l’accès réel aux prestations sociales sous conditions de ressources pour l’ensemble des ayants droit. Il s’agit en particulier de développer une stratégie d’information sociale de proximité et proactive en faveur des publics les plus précaires. Il s’agit notamment, avec le renforcement des ressources des points info de la Ville, d’améliorer la connaissance, la coordination et l’échange d’informations entre acteurs institutionnels afin d’éviter aux ayants droit les répétitions de demandes d’aides sociales.

Séance du 19 novembre 2020

Audition de M. Régis de Battista, motionnaire

M. de Battista rappelle que cette motion a été déposée bien avant son arrivée, donc s’excuse d’avance s’il ne connaît pas parfaitement le sujet. Il a cependant pu se renseigner et montre son intérêt pour cette problématique. Concernant l’avant-dernier paragraphe qui concerne le rapport de la commission chargée de la révision sur la loi de l’insertion et l’aide sociale individuelle préconisée, il constate que le rapport a été très bien rédigé avec une meilleure mutualisation des données et une meilleure mise en place des dossiers centralisés. Dans cette motion, il est question de constater que ces améliorations ne sont pas suffisantes car les prestations sociales sous conditions pour l’ensemble des ayants droits ne sont pas clairement expliquées et l’idée est de les rendre plus facilement accessibles. Il s’agirait de renforcer les points d’information en Ville de Genève pour que les personnes en précarité puissent connaître tous les moyens à leur disposition afin d’améliorer leur quotidien. Il est vrai également que le sentiment de stigmatisation des personnes concernées n’est pas facile à vivre, le but étant d’éradiquer ce sentiment négatif avec cette motion.

Questions des commissaires

Une commissaire souligne qu'il existe beaucoup de points d'information sur l'aide sociale mais il y a des situations où certaines personnes n'ont plus la force de chercher et encore moins de se déplacer pour des soucis de santé ou de vieillesse par exemple.

M. de Battista n'a connaissance de l'existence d'aucun fascicule concernant les points d'information sur les aides sociales, surtout en cette période de pandémie, et c'est la raison pour laquelle il présente cette motion.

Un commissaire demande si la motion vise les prestations de niveau cantonal ou uniquement celles de la Ville de Genève.

M. de Battista répond que les lois sont faites pour que tout le monde en profite, il s'agirait donc d'en faire profiter tout le canton dans la mesure du possible.

Une commissaire demande comment les conseillers municipaux pourraient agir alors que c'est du ressort cantonal. Cette motion lui paraît donc un petit peu floue et elle pense qu'elle ne prend pas en compte la réalité des compétences de la commune. Elle demande ensuite s'il remet en cause le travail de M^{me} Alder car elle avait fait un travail remarquable à ce sujet tout au long de sa législature. Enfin, elle se demande ce que cette motion cible exactement.

M. de Battista répond que cette motion cible uniquement un meilleur accès à l'information selon sa compréhension et non le travail fourni lors de l'ancienne législature. Pour de plus amples informations il faudrait s'adresser à M^{me} Kitsos.

Une commissaire ajoute qu'une étude a été réalisée au sein de la Haute école de travail social (HETS) de Genève qui tend à conclure qu'il est très difficile d'accéder aux informations sur les aides sociales comme énoncé dans la motion. Il serait donc essentiel d'y remédier en facilitant l'accès et les démarches en commençant par la mise en place de points d'information et un plan d'action afin de mieux répondre aux besoins de ces personnes concernées.

Votes

Une commissaire propose l'audition de M^{me} Kitsos.

Par 15 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire propose l'audition de M. Apothéloz.

Par 14 oui (3 S, 1 EàG, 2 PDC, 3 PLR, 3 Ve, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (S), l'audition est acceptée.

Séance du 11 février 2021

Audition de M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, chargé du Département de la cohésion sociale (DCS)

M. Apothéloz explique que pendant longtemps le non-recours était envisagé comme une facilité budgétaire qui permettait de faire des économies dans les dépenses sociales. Or il est convaincu que le non-recours coûtera plus cher à long terme. Il y a un intérêt à faire connaître l'accès aux droits et permettre une prise en charge rapide de leur situation avant qu'elle ne se détériore, avant qu'elle ne s'aggrave. Les facteurs de non-recours sont dressés dans une étude de la professeure Barbara Lucas: l'accès à l'information dans un système social complexe; s'autoriser à franchir le cap d'un bureau d'aide sociale par exemple n'est pas évident pour un grand nombre de personnes; l'accès à l'institution elle-même et les demandes de documents pour la constitution d'un dossier peuvent rebuter et on sait qu'il y a un taux d'abandon fort à ce moment-là.

Il confirme son intérêt à travailler à cette question. L'invité de la motion souhaitait que le Canton et la Ville mettent en place un élément d'information, c'est ce qui a été fait avec la mise en place du Bureau d'information sociale (BIS) depuis avril 2020 en partenariat avec les communes, la HETS et le secteur associatif. Le BIS rassemble en un même lieu des représentants de l'Hospice, de l'Association suisse des locataires (Asloca), de l'Association genevoise des psychologues, etc. Le BIS a connu une première période en jonction avec la distribution alimentaire et 45 personnes par semaine ont été reçues en moyenne. 50% de ces personnes venaient spécifiquement pour le BIS et pas pour la distribution de colis alimentaires. Il a donc décidé de pérenniser le BIS et depuis le 4 février, le BIS a été monté dans le quartier des Minoteries. Pendant dix semaines, du 4 février au 8 avril, le BIS sera à l'espace de quartier de Plainpailais, du 15 avril au 17 juin à l'espace de quartier 99 et du 24 juin au 15 juillet il aimerait se rendre dans les Trois-Chêne. Par ailleurs, un site internet, info-sociale.ch, complète l'information. Au-delà du BIS, des besoins de coordination entre les partenaires sont évoqués régulièrement et c'est la raison pour laquelle il a créé un groupe stratégique d'information sociale présidé par le DCS, la Ville, les communes et l'Hospice général. Il conclut en précisant que dans le plan d'action contre la précarité il y a un chapitre sur le non-recours.

Questions des commissaires

Un commissaire remarque que dans le domaine des assurances sociales, il existe l'obligation de renseigner (de la part de l'assureur) et celle de transmettre des demandes adressées à la mauvaise institution à la bonne. Il demande si ces obligations sont toujours respectées et si un contrôle interne a été mis en place. Il demande, sachant que beaucoup d'informations sont disponibles sur des portails,

comment il compte toucher les populations en situation de précarité numérique et si d'autres campagnes sont prévues pour les atteindre.

M. Apothéloz répond qu'il a des doutes sur le fait qu'une institution transmette elle-même une demande mal orientée bien que la détermination et l'orientation soient faites. Il ajoute que la précarité numérique est connue et tout n'est pas misé sur le site internet. Le Département maintient un bureau d'information sociale physique pour répondre aux besoins des gens. Le site internet est un complément. C'est aussi pour cela que des campagnes de publicité ont été lancées dans les bus TPG.

Une commissaire remarque qu'il y a des aides reçues automatiquement en fonction du revenu déterminant unifié (RDU). Elle demande pourquoi les prestations complémentaires ne sont pas données d'office.

M. Apothéloz répond qu'il y a peu d'assurances sociales automatiques, même l'AVS doit être demandée. Les allocations familiales et les subsides d'assurance maladie à Genève sont versés automatiquement sur la base du RDU. Les prestations complémentaires sont fédérales et aucune automaticité n'est offerte car l'étude de la situation de la personne est particulièrement poussée, encore plus avec la réforme sur les prestations complémentaires votée par le Parlement fédéral qui, par exemple, oblige le Service des prestations complémentaires cantonal à vérifier le dessaisissement.

Une commissaire demande si l'information sociale figurant sur le site internet est disponible en plusieurs langues et pas qu'en français.

M. Apothéloz répond que le site est en français mais que le BIS dispose de plusieurs compétences linguistiques.

Une commissaire demande ce que sont les blocages pour mettre en place une automatisation des droits et s'ils sont fédéraux ou dépendants des magistrats.

M. Apothéloz répond que la seule prestation complémentaire automatique communale autorisée est celle que la Ville offre aux personnes âgées. L'automaticité des prestations complémentaires n'est pas possible car elles sont fédérales. L'automaticité des subsides d'assurance maladie dépend du RDU, il faut donc avoir rempli ses impôts. Enfin l'aide sociale n'est pas automatique à moins de se lancer dans une expérience de revenu de base inconditionnel (RBI).

La même commissaire demande si l'on pourrait réfléchir à un formulaire conjoint cantonal et communal qui demanderait les mêmes informations et déclencherait, si ce n'est une automaticité des droits, au moins une automaticité de l'information sur les droits.

M. Apothéloz répond que non car la loi sur la protection des données considère ces informations comme particulièrement sensibles, un dossier ne pourrait donc pas être transmis. Il ajoute qu'il prépare un projet de loi de financement d'un

nouveau système informatique qui permettrait de répondre à ce que voulait initialement le RDU (un calcul unifié et un seul document pour l'ensemble de l'administration). Si les données ne sont pas les mêmes pour tous les services, les données de base devraient y être disponibles. Pour ce faire, un numéro d'identification unique (le numéro AVS de préférence) et la barrière juridique sur la protection des données devraient lui permettre de réaliser un transfert de dossier entre l'Hospice général et le Service de protection de l'adulte (SPAd) par exemple car pour le moment les bénéficiaires doivent reconstituer un dossier en passant de l'un à l'autre.

La même commissaire demande si une information est automatiquement donnée quand une aide est octroyée par le Canton sur le fait que les communes peuvent octroyer d'autres aides et inversement.

M. Apothéloz répond qu'il n'y a pas de communication entre prestations communales et cantonales. Le Centre de compétence du revenu déterminant unifié (CCRDU) pour les services qui y sont rattachés le sait, c'est pourquoi il a demandé au BIS d'accueillir le directeur du CCRDU pour qu'il ait accès à cette base de données et puisse répondre directement aux personnes qui le sollicitent sur leurs droits.

Elle demande s'il serait compliqué d'identifier la commune de résidence de la personne qui demande des aides et de l'informer sur un numéro de téléphone ou un site internet qui lui permette de s'adresser à la bonne instance cantonale pour obtenir la prestation à laquelle elle a droit.

M. Apothéloz répond que les communes le font, mais il constate que toutes les communes n'ont pas de service social. Parfois, dans les communes, ce qui fait office de service social est une réceptionniste qui fait office de soutien à remplir des dossiers. Tant qu'il n'y a pas de service social universel communal ce n'est pas possible.

M. Apothéloz précise que la future réforme de la loi sur l'aide sociale individuelle consacre un chapitre aux communes et il demande à celle-ci de proposer des éléments de base s'agissant de l'accueil de leur population et de l'accompagnement social de proximité.

Séance du 25 août 2022

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC)

M^{me} Kitsos explique que des points d'information ont été mis en place en 2013. Dans ce dispositif social de proximité, il y a ceux qui s'occupent de l'information sociale, mais aussi un autre axe qui est celui de l'information santé. Un point primordial est la façon de stimuler les liens sociaux, qui sont fondamentaux

car on peut observer des phénomènes de précarisation. C'est dans les moments de transition qu'une perte de réseau se fait sentir et que les personnes s'isolent. Il y a aussi des phénomènes institutionnels ainsi qu'individuels tels que la honte de demander de l'aide, ou encore des supports de communication qui sont parfois inadaptés. Le deuxième point fondamental est l'orientation et le soutien dans un axe plus individuel. De l'aide existe pour les démarches administratives, telles que l'écriture des CV par des écrivains bénévoles ou encore «l'action impôts», qui est très prisée par les bénéficiaires. Des points info mobiles ont aussi été mis en place dans différents quartiers: les équipes viennent sur le terrain en profitant d'un autre événement. Cela évite la barrière de la peur ou de la honte et permet aux travailleurs sociaux de donner les infos nécessaires ou de fixer un rendez-vous.

M. Schroft indique qu'au niveau statistique, un peu plus de 3000 contacts ont été établis pour répondre aux besoins de la population. Le sujet qui mobilise le plus les habitants est celui des prestations complémentaires cantonales. Ensuite, ce sont les questions liées aux finances et gestions du budget, et enfin les assurances sociales.

M^{me} Kitsos informe qu'il existe aussi un bureau d'information sociale qui a été mis en place en collaboration avec le Canton en 2020. Il a été présent à deux reprises en Ville de Genève. Il avait ensuite pour objectif d'aller dans les autres communes, mais celles-ci n'ont pas voulu poursuivre avec cette prestation. La Ville de Genève était quant à elle intéressée et en a fait part au Canton. Ces bureaux regroupaient les entités de la Ville mais aussi des associations, ce qui permettait d'abattre les frontières institutionnelles. Cela rend la tâche plus facile aux personnes qui viennent demander des prestations sociales. Au niveau des collaborations, les professionnels étaient ravis de ce dispositif qui leur permettait d'échanger directement sur les différents dossiers. Le BIS a permis de favoriser ce type de collaboration, et il faut voir s'il est possible de le poursuivre en Ville de Genève.

Elle ajoute être en train de travailler avec le SOC sur des pistes pour lutter contre ce non-retour des prestations. Pour être efficace, il faut travailler avec l'ensemble des institutions et des associations. Si on ne le fait pas, il sera difficile d'obtenir des résultats.

Questions des commissaires

Une commissaire remarque que les prestations complémentaires intéressent le plus de bénéficiaires. Il lui semble qu'il y a une délégation de compétence du Canton vers la Ville à ce propos.

M. Schroft rectifie qu'il n'y a pas de délégation formelle. Ils reçoivent des personnes qui sont embarrassées par rapport à un formulaire difficile à remplir,

des décisions qui comprennent de gros calculs. Cela nécessite un accompagnement d'une partie importante de la population pour faire comprendre ces différents documents, et aussi d'identifier les erreurs.

La même commissaire soulève qu'il arrive qu'une personne souhaitant bénéficier du SOC ne puisse pas toucher une prestation complémentaire. Cela ne veut pas pour autant dire qu'elle n'est pas dans une situation précaire. Elle souhaite savoir s'il y a une soupape à cette situation. Cela va frapper les personnes âgées à la fin de cette année.

M^{me} Kitsos répond que la difficulté est qu'il y a l'effet des différents paliers. Dès le moment où elles n'entrent pas dans les critères, il est considéré que ces personnes peuvent subvenir à leurs besoins sans prestation complémentaire. Il faudrait alors faire des calculs au cas par cas. Elle indique que le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) travaille sur un changement de tarification, et elle a demandé comment il serait possible d'avoir des paliers plus souples. On essaie de travailler sur ce type de questions. Ce qui est important, c'est d'avoir une classe moyenne solide, et d'éviter que des personnes ne se trouvent dans un processus de précarisation. Dans les prochains mois, ils devront être attentifs à l'inflation et l'augmentation du prix de l'électricité. On avait déjà vu cela au moment du Covid: des personnes qui pouvaient subvenir à leurs besoins se sont précarisées. Elle indique se baser sur des barèmes cantonaux.

La même commissaire remarque que le niveau de vie à Genève est plus cher que dans les autres cantons. Il lui semble donc compliqué de suivre un barème fédéral.

M^{me} Kitsos acquiesce, et ajoute que la problématique du logement à Genève n'est pas prise en compte. Les personnes trouvant le plus facilement un logement sont celles ayant un revenu élevé, ou qui bénéficient d'une aide sociale.

Ladite commissaire ajoute que dès lors qu'on passe à l'AVS, le niveau de vie diminue.

M^{me} Kitsos relève que cela touche particulièrement les femmes. Si elles se sont arrêtées pendant quelques années, elles subissent non seulement un manque de revenu sur le moment, la difficulté de retrouver un travail mais aussi un passage à la retraite difficile où la rente est très faible. Avec le vieillissement de la population, cela va être un vrai défi.

Une commissaire demande si la coordination entre la Ville de Genève et le Canton va continuer, et quand.

M^{me} Kitsos répond avoir déjà exprimé cette volonté de continuer au Canton, mais qu'aucune date n'a été choisie.

Elle demande ce qu'il sera fait si le Canton ne veut pas continuer.

M^{me} Kitsos indique que leur intérêt serait justement d’avoir une collaboration avec le Canton.

M. Schroft soulève que le BIS permet qu’un lien soit fait. Ainsi, la personne ne va en tout cas pas se perdre dans les méandres de l’administration, ce qui est extrêmement facilitant. Cela permet aux collègues d’être au même endroit au même moment pour faire avancer les dossiers.

M^{me} Kitsos ajoute que le point positif du BIS est d’être neutre. Dans cet espace, il y a aussi des personnes qui viennent faire des activités. Ainsi, celles qui viennent pour des problèmes sociaux ne se sentent pas stigmatisées.

Une commissaire rappelle qu’on a beaucoup parlé des personnes âgées qui perdaient leur logement, et que le nécessaire devrait être fait pour qu’elles ne se retrouvent pas à la rue. Elle demande si une solution pourrait être trouvée. Elle souligne que la Ville est propriétaire d’un certain nombre d’immeubles.

M. Schroft informe qu’un dispositif est en place: une collaboration entre la Gérance immobilière municipale (GIM) et le SOC. Dès lors qu’il y a une résiliation de bail et des difficultés sociales, le SOC est informé et un contact est pris. Il existe plusieurs stratégies: d’abord un courrier, puis se rendre sur place. Il y a une réelle volonté d’entrer en contact avec ces personnes, de comprendre leur situation et les soutenir. Dans 70% des cas, le bail est réintroduit par la GIM, mais il existe peut-être des situations exceptionnelles qui passent au travers de ce filet.

M^{me} Kitsos a trouvé que la Ville était plutôt bienveillante face à ces situations, et collaborait notamment avec l’Asloca. Même lorsque les personnes ne se présentent pas, le bail est tout de même prolongé. Un travail est aussi mené avec plusieurs associations, notamment une soutenant les personnes en situation de précarité. Cela est mis en place pour des situations extérieures à la ville, qui sont plus problématiques. Dans ces cas-là, les personnes n’ont pas de papiers ou subissent des abus.

Ladite commissaire remarque qu’il arrive que les assurances tombent sur d’anciennes personnes sans domicile fixe (SDF) qui essaient de s’en sortir, et leur mettant cinq ans d’arriérés d’assurance maladie. Elle demande s’ils sont au courant de cette pratique.

M. Schroft rappelle que selon la loi fédérale sur l’assurance-maladie (LAMal) l’assurance de base est obligatoire. Les personnes qui ne font pas les démarches nécessaires sont affiliées d’office à une caisse maladie qu’elles n’ont pas choisie, et qui peut en plus ne pas être la moins chère. Une personne SDF qui retrouve une adresse va être identifiée par l’administration. Le processus est le même pour les impôts. Il faut une prise en charge sociale plutôt conséquente pour rétablir la situation.

Une commissaire a entendu des retours de la population qui a le sentiment que nos personnes âgées sont abandonnées par rapport aux personnes SDF. En débloquant des millions pour les personnes sans abri, les personnes âgées se sont senties délaissées. Elle demande ce qui peut être fait pour que ces dernières aient moins ce sentiment.

M^{me} Kitsos rappelle que la Ville de Genève a une enveloppe de 13 millions de francs pour les personnes âgées. Diverses activités sont aussi mises en place pour elles, telles que Cité Seniors et autres programmes développés dans les quartiers. Elle indique qu'un financement va être fait en 2023. Un plan a été mis en place avec un certain nombre de mesures. Avec le vieillissement de la population, il faut qu'un groupe construit travaille sur la question. Les bouchées doubles doivent être mises avec les autres départements. Le but n'est pas seulement de retrouver des logements, mais qu'ils soient aussi aménagés pour que la personne soit autonome le plus longtemps possible, si des projets intergénérationnels sont possibles. Elle pense que les futurs projets spécifiques aux aînés seront innovants et vont être une priorité pour cette deuxième partie de législative. Ils font déjà énormément, mais s'engagent à faire encore plus.

Ladite commissaire remarque que le climat est anxiogène pour les personnes âgées. Bien que la Ville ait injecté 13 millions de francs pour elles, 15 millions l'ont été pour les SDF. Elle trouve cela injuste, ces derniers n'ayant jamais travaillé.

M^{me} Kitsos pense qu'il n'est pas possible de faire une comparaison du point de vue humain.

Une commissaire demande, concernant l'accessibilité, s'il y a une volonté de traduire davantage les supports d'information. Ensuite, elle souhaite savoir s'ils ont pensé à une application qui permettrait aux gens d'être guidés afin de décharger un peu les services.

M. Schroft informe qu'ils avaient fait des flyers «point info service» en plusieurs langues. Ils avaient effectivement du personnel parlant ces langues, mais il n'était pas forcément là le jour nécessaire. Il faut donc être prudent quant à la prestation qui est promise. Il ajoute qu'il existe maintenant des traductions directes téléphoniques proposées par la Croix-Rouge genevoise. Ensuite, il évoque «Genève en poche», qui comprend des informations très riches pour les aînés. Il souligne que celles-ci vont encore s'étoffer avec toutes les informations municipales.

Elle demande si ça serait une bonne idée d'imaginer une permanence une fois par mois dans les espaces de quartier.

M. Schroft répond que tout est imaginable.

M^{me} Kitsos précise que c'est un peu ce qui est déjà fait avec les points infos mobiles.

M. Schroft ajoute qu'ils pourraient effectivement envisager d'utiliser les espaces de quartier.

Une commissaire souhaite savoir comment le matériel existant pourrait être utilisé pour que les personnes aient accès à ces informations. Serait-il possible de rajouter des lieux où les aînés vont de toute manière, tels que les pharmacies?

M^{me} Kitsos répond qu'ils ont un nombre de collaborateurs limité: il faut donc que le lieu soit visible.

M. Schroft souligne que ce qui est important, c'est les prendre où ils sont, mais surtout personnellement. L'administration en ligne est très bien, mais l'administration doit faire plus pour aider les personnes qui souhaitent de l'aide sans avoir accès à des outils informatiques. Le BIS est un bon exemple d'une telle solution.

M^{me} Kitsos ajoute que leur objectif est de pérenniser ce BIS afin de permettre une collaboration entre les différentes institutions.

Une commissaire avait évoqué la possibilité, dans une autre motion, de mettre les informations dans les immeubles et de faire en sorte que les concierges fassent ce lien entre les individus et l'administration. Les concierges ont été sensibilisés à cela pendant le Covid: peut-être faudrait-il en profiter, et faire que ceux-ci démarchent eux-mêmes les personnes incapables de recourir d'elles-mêmes à l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).

M^{me} Kitsos remarque que cela est déjà fait pour le plan canicule, où les régies sont sollicitées par un partenariat. Elle ajoute qu'il est arrivé que la Ville intervienne auprès du propriétaire dans des situations plus graves, voire de la GIM ou encore du Canton afin d'aider les personnes en difficulté. Elle trouve que l'idée de la commissaire est bonne.

Une commissaire souhaite savoir s'ils ont pensé à utiliser le RDU, qui est une façon d'aider les personnes qui sont dans une situation difficile. Elle demande s'il serait possible de créer un algorithme qui faciliterait les demandes.

M^{me} Kitsos répond ne pas avoir accès au RDU. Lors d'une précédente législation une demande avait été faite dans ce sens, mais avait été refusée. Elle a réitéré cette demande, mais n'a pas encore reçu de réponse.

Un commissaire demande comment ils vont financer cette prestation qui nécessite neuf collaborateurs ainsi que des locaux. Il estime que ça va atteindre le million. Il souligne qu'on vit dans une période de pénurie, qui pourrait affecter les entreprises et entraîner des faillites. Il y a un risque de manque d'impôts pour la Ville qui pourrait pénaliser d'autres bénéficiaires.

M^{me} Kitsos répond qu'ils vont rester dans le budget qui leur est attribué.

Il redemande combien cela va coûter pour offrir ce service d'information sociale.

M^{me} Kitsos répète qu'ils sont à coût constant, il n'y aura pas d'augmentation budgétaire. La prestation a été réorganisée pour cibler le BIS.

M. Schroft précise qu'ils ont optimisé les horaires et économisé pour avoir les ressources suffisantes à injecter dans ce projet.

Il comprend que cette motion est caduque car déjà réalisée.

M^{me} Kitsos explique qu'elle a déjà été réalisée à deux reprises, mais qu'il faut l'accord de l'Etat pour la poursuivre tout au long de l'année.

Discussion et votes

La commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe trouve inutile de voter cette motion, car elle est déjà réalisée. Elle votera non.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre indique que ce qui existe déjà est suffisant. Il votera non.

Une commissaire du parti Le Centre propose un amendement: *«développer le partenariat public/privé en demandant aux régies de mettre une information simple dans les halls d'immeubles concernant les points d'information»*.

Une autre commissaire du parti Le Centre indique que son groupe votera non. Elle soutient ce genre de projets, mais ne trouve pas une telle motion utile dans ce cas.

Une commissaire des Vert-e-s indique que son groupe acceptera cette motion.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que son groupe va s'abstenir. Elle soutient l'amendement mais pas la motion.

Une commissaire du Parti socialiste rejoint la commissaire des Vert-e-s. La question de la pérennité se pose, et la question de la collaboration avec le Canton doit être soutenue, avec l'amendement de la commissaire du parti Le Centre.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique que son groupe va soutenir cette motion, même si beaucoup de points sont déjà mis en place.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique qu'il refusera l'amendement. Il n'est pas question pour son groupe de transformer les régies en service social.

Par 9 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 1 MCG) contre 5 non (2 LC, 2 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (PLR), l'amendement est accepté.

Par 10 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 2 PLR) contre 4 non (2 LC, 1 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), la motion amendée est acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- présenter dans les meilleurs délais un plan d'action visant l'accès réel aux prestations sociales sous conditions de ressources pour l'ensemble des ayants droit. Il s'agit en particulier de développer une stratégie d'information sociale de proximité et proactive en faveur des publics les plus précaires. Il s'agit notamment, avec le renforcement des ressources des points info de la Ville, d'améliorer la connaissance, la coordination et l'échange d'informations entre acteurs institutionnels afin d'éviter aux ayants droit les répétitions de demandes d'aides sociales;
- développer le partenariat public/privé en demandant aux régies de mettre une information simple dans les halls d'immeubles concernant les points d'information.